

RAPPORT SUR L'EAU

de WISSEMBOURG

Année 2023



Ma ville bouge
Retrouvez les infos sur
www.wissembourg.fr



@villedewissembourg



Ville de
Wissembourg

RENSEIGNEMENTS

03 68 16 01 03

c.hamm@wissembourg.fr



Introduction : le cycle de l'eau	3
Le réseau d'eau potable	4
Production et distribution d'eau en 2023	9
La qualité de l'eau	10
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	16
Rapport annuel - Synthèse locale de l'assainissement.....	41
Rapport financier.....	56

INTRO : LE CYCLE DE L'EAU



2. Traitement

Chloration

L'ajout de chlore détruit les bactéries et maintient une bonne qualité de l'eau tout au long de son parcours dans les canalisations

Filtre à neutralité

(uniquement à Weiler)

L'eau traverse un lit de neutralité pour augmenter son P.H.

3. Contrôle qualité

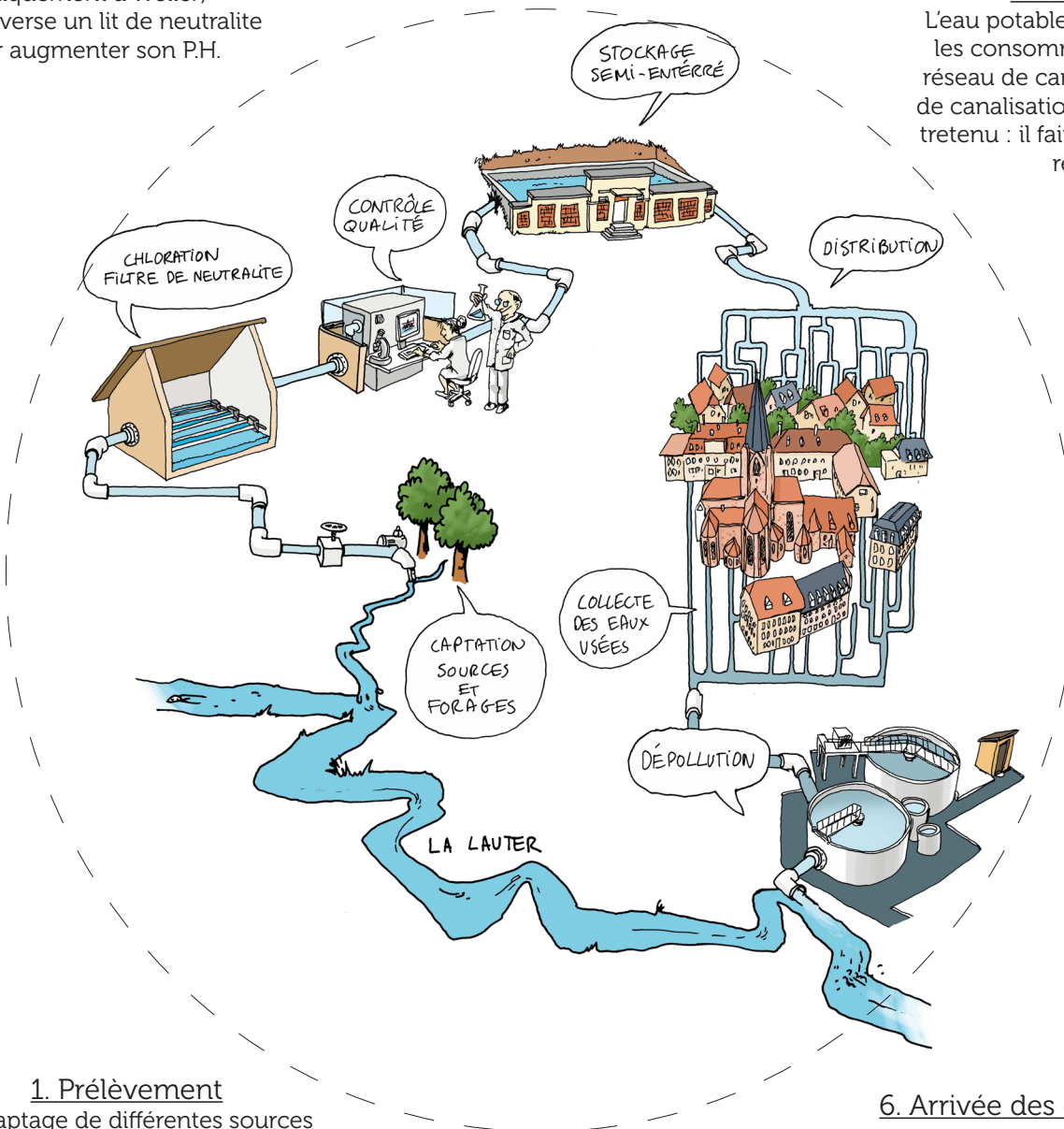
Toutes les étapes du traitement sont très contrôlées : l'eau répond ainsi à plus de 80 paramètres très exigeants qui garantissent la « potabilité » de l'eau et sa qualité

4. Stockage

L'eau rendue potable est stockée avant d'être distribuée.

5. Distribution

L'eau potable est distribuée chez les consommateurs grâce à un réseau de canalisation. Le réseau de canalisation est surveillé et entretenu : il fait l'objet de contrôles réguliers.



1. Prélèvement

par captage de différentes sources et par pompage dans la nappe souterraine

6. Arrivée des eaux usées et dépollution

Les eaux domestiques sont collectées dans les réseaux d'assainissement qui les amènent jusqu'aux usines de dépollution.

L'eau épurée peut être rejetée dans le milieu naturel.



Le saviez-vous ?

Les premières sources d'eau potable étaient les puits, dont certains sont encore visibles. (Puits du Musée Westercamp)

La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de Wissembourg, Weiler et Altenstat sont gérées par la municipalité.

Le réseau est composé de trois réseaux distincts :

- Weiler
- Wissembourg/Altenstadt réseau bas
- Wissembourg réseau haut

Le réseau compte 66,5 km de conduites principales. L'âge moyen du réseau de distribution est d'environ 50 ans. Certaines conduites ont environ 90 ans.

Weiler

La production d'eau pour cette localité est assurée par une source superficielle dite du « Schlifenthal », qui se situe au sud de la commune. Cette eau est traitée à la neutralité depuis 1991.

Le stockage est fait dans un réservoir semi-enterré d'une contenance de 120 m³ où l'eau est également traitée au chlore depuis 1991 et au ultra-violet depuis 2003, avant d'être distribuée.

Le surplus de la production est injecté dans le réservoir bas de Wissembourg (conduite d'amenée des sources et forages).

Les réseaux de production et de distribution sont de type gravitaire.

Ce réseau alimente également le Germanshof situé en Allemagne (3 m³ par jour).

L'eau de cette source est très peu calcaire (dureté : 3.1° F) et légèrement agressive.

Débit moyen de la source :
138 m³ par jour

Consommation moyenne :
45 m³ par jour

Wissembourg/Altenstadt : réseau bas

La production d'eau est assurée par 10 sources situées en Allemagne, 2 forages près de Weiler et un forage allemand situé près de Kapsweyer, ainsi que du surplus de production de Weiler. Toute cette eau est mélangée et traitée dans le réservoir bas avant d'être distribuée.

Les sources

Débit moyen des sources :
687 m³ par jour

L'eau produite par les 10 sources captées dans l'Obermundat, régie par la législation allemande, est rejetée gravitairement dans le réservoir bas de Wissembourg, situé au sud-ouest de la commune, au lieu-dit « Muehlberg », d'une capacité de 1 000 m³ (2 bassins de 500 m³).



Les sources au nord de Weiler

Débit moyen :
102 m³ par jour

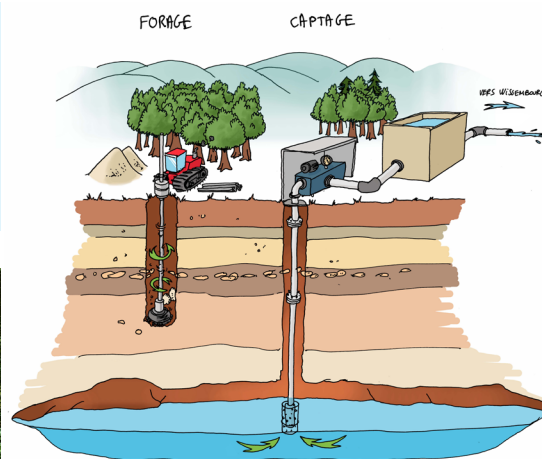
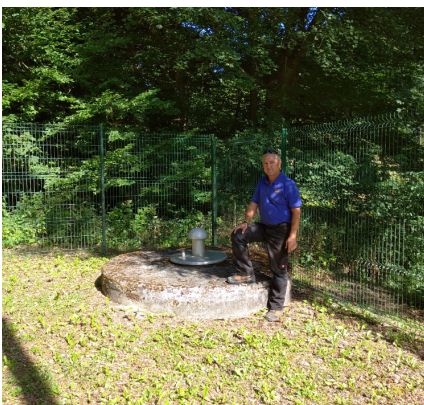
Le trop-plein de Weiler

Le trop-plein est injecté gravitairement dans la conduite d'amenée des sources vers le réservoir bas.

Débit d'exploitation :
Forage 1 : 25 m³ par heure
Forage 2 : 45 m³ par heure

Les forages (France)

L'eau produite par les deux forages situés au lieu-dit « Ameisenwald » est pompée dans ce même réservoir (par la conduite d'amenée des sources). Ces deux forages sont réalisés dans les formations gréseuses à l'ouest de Weiler.



Forage (Allemagne)

L'eau provenant de ce forage, situé près de Kapsweyer, transite par une station de traitement contre le fer à Steinfeld, avant d'être pompée dans le réservoir bas.

Ce forage dispose d'un débit d'exploitation de 50 à 60 m³ par heure. La crépine est située à 35 mètres de profondeur ; quant au forage proprement, il est à 113 mètres.

Le débit d'exploitation peut être considérablement augmenté, si la capacité de traitement l'est aussi.

La production du réseau bas

Les productions en 2023 :

Sources :	255 566 m ³
Trop plein Weiler :	37 134 m ³
Forages :	75 118 m ³
Forage allemand :	118 944 m ³
Total de la production :	486 762 m ³
Pompage vers le réseau haut :	121 781 m ³
Production du réseau bas :	364 981 m ³

L'eau résultant de ce mélange est douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive.

Wissembourg : réseau haut



Le réservoir sur les hauteurs du Renfeld

Le réseau haut est constitué par les lotissements « Le Vignoble », « Les Hauts du Moulin » et partiellement la route des Vosges et la rue de la Pépinière. Il est alimenté par le réservoir haut, dont l'eau est pompée du réservoir bas (121 781 m³).

Ce réseau est connecté avec les Syndicats desservis par le Syndicat intercommunal de production d'eau potable, qui permet des échanges d'eau en cas de problème.

La distribution

Les réseaux de distribution de Wissembourg, Altenstadt et Weiler desservent environ 7 600 habitants.

Ces réseaux, d'une longueur de 66,5 km de conduites principales, sont composés principalement de conduite en fonte ductile, et pour les plus anciennes en fonte grise.



Le saviez-vous ?

Une conduite d'eau en bois a été mise au jour en décembre 1973, au Bruch (photo R. Schellmanns)

Le diamètre des différentes conduites se situe entre 60 et 300 mm. Depuis plusieurs années, les diamètres 80 et 60 ne sont plus utilisés en raison des débits trop faibles.

Ce réseau est largement équipé de poteaux d'incendie (P.I.) et d'hydrants. Aujourd'hui, pour assurer la sécurité incendie, seuls des P.I. d'un diamètre minimum de 100 sont posés, en accord avec les services d'incendie et de secours.

Le réseau de distribution comporte 2 329 branchements particuliers et 2 608 compteurs, qui sont réalisés en acier galvanisé pour les plus anciens, en PVC rigide pour les branchements de plus de 15 ans, et en polyéthylène actuellement.

Volume distribué :	491 184 m ³
Volume relevé :	428 449 m ³
Achat mixte Geitershof :	2 367 m ³
Apport mixte :	0 m ³
Autre volume prélevé :	10 000 m ³

Tous ces branchements sont équipés d'une vanne de sectionnement (collier de prise) située sur la voie publique, ainsi que d'un compteur volumétrique situé à l'intérieur de la propriété.

Taux de rendement du réseau de distribution

2016 : 87,71 % - 2017 : 86,25 % - 2018 : 92,18 % - 2019 : 93,51 % - 2020 : 89,85 % -
2021 : 86,89 % - 2022 : 86,77 % - 2023 : 87,23 %

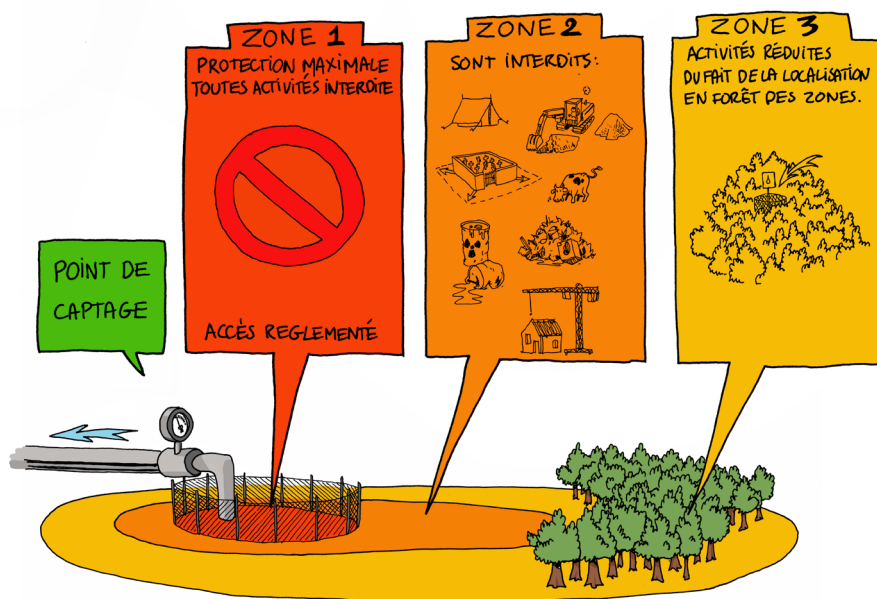
Qualité de l'eau

Pour assurer la qualité de l'eau, des analyses sont effectuées régulièrement par le Centre d'Analyses et de Recherches sous couvert de l'ARS, conformément à la législation en vigueur (décret du 26 septembre 1994).

En complément aux analyses obligatoires, la Ville a mis en place un autocontrôle, soit une trentaine d'analyses complémentaires à la réglementation.

Cependant, pour optimiser la qualité de l'eau distribuée, la municipalité a fait réaliser en 1991 sur le réseau de Weiler une station de neutralité et de chloration. En 2002, un traitement UV a été mis en place.

De nouveaux périmètres de protection des sources ont été adoptés par arrêté préfectoral du 31 juillet 2003.



Les périmètres de protection

Les travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages divers ont été achevés début 2005.

La mise en conformité des périmètres de protection des sources situées en Allemagne a été réalisée en 1988 par les services compétents allemands.

Geisberg

La distribution d'eau potable est assurée par le syndicat des eaux de Riedseltz.

Geitershof

La distribution d'eau potable est assurée par la Ville de Wissembourg. Le hameau est directement raccordé sur la conduite intercommunale de production d'eau potable.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU 2023



Weiler

Entrée réservoir		50 465 m ³
Sortie distribution	16 257 m ³	
Sortie trop plein vers réservoir bas	37 134 m ³	
Alimentation Germanshof	1 418 m ³	

Wissembourg-Altenstadt

Réseau bas

Total entrée réservoir bas		436 303 m³
Entrée sources + forages + trop plein Weiler		361 249 m ³
Forage 1	36 074 m ³	
Forage 2	39 044 m ³	
Sources	255 566 m ³	
Trop plein Weiler	30 565 m ³	
Entrée Steinfeld		75 054 m ³
Sortie distribution réservoir bas	306 889 m ³	
<i>Pompage vers réservoir haut</i>	<i>121 781 m³</i>	
Trop plein réservoir	12 158 m ³	

Réseau haut

Total entrée réservoir haut		145 574 m³
<i>Pompage vers réservoir haut</i>	<i>121 781 m³</i>	
Apport du syndicat mixte	1 753 m ³	
Sortie distribution	127 776 m ³	
Distribution pendant pompage	37 895 m ³	
Apport au syndicat mixte	0 m ³	
Distribution steinfeld (regard vignoble)	43 890 m ³	

Geitershof

Achat au syndicat mixte	2 367 m ³
Divers volume prélevé	10 000 m ³
Volume d'eau facturé	418 449 m ³

Production :	504 213 m ³
Distribution :	491 184 m ³
Volume d'eau compté :	428 449 m ³
Rendement :	87,23 %



ZONE DE DISTRIBUTION : WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par 14 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (WISSEMBOURG), soit 7117 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE WISSEMBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE WISSEMBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**

Valeur moyenne : **5 mg/L**

Valeur maxi : **16 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **189**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0,055 mg/L**

Valeur maxi : **0,08 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**

Valeur moyenne : **16 °f**

Valeur maxi : **29,5 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **4,15 mg/L**

Valeur maxi : **4,6 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**

Valeur moyenne : **13,3 mg/L**

Valeur maxi : **49 mg/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Édité le 08/03/2024

UDI 067001412



ZONE DE DISTRIBUTION : WISSEMBOURG WEILER - C782

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (WISSEMBOURG), soit 300 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE WISSEMBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE WISSEMBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,9 mg/L**
Valeur maxi : **3,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **191**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,03 mg/L**
Valeur maxi : **0,03 mg/L**
Année prise en compte : **2022**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,05 °f**
Valeur maxi : **3,3 °f**

SULFATES

Élément d'origine naturelle pouvant présenter un effet laxatif et favorisant la corrosion des canalisations métalliques. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **13 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,4 mg/L**
Valeur maxi : **3,5 mg/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **09/03/2024**

UDI **067001413**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : WISSEMBOURG WEILER - C782

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (WISSEMBOURG), soit 300 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE WISSEMBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE WISSEMBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,9 mg/L**
Valeur maxi : **3,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **191**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,03 mg/L**
Valeur maxi : **0,03 mg/L**
Année prise en compte : **2022**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,05 °f**
Valeur maxi : **3,3 °f**

SULFATES

Élément d'origine naturelle pouvant présenter un effet laxatif et favorisant la corrosion des canalisations métalliques. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **13 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,4 mg/L**
Valeur maxi : **3,5 mg/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **09/03/2024**

UDI **067001413**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 24/04/2023 à 14h31 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : STATION TRAITEMENT WISSEBOURG (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SORTIE CHL. WISSBRG - SECTEUR HAUT - WISSEBOURG (ROBINET DE PRELEVEMENT)

Code point de surveillance : 0000010620

Type d'analyse : P1P2

Numéro de prélèvement : 06700248759

Référence laboratoire : 23M029783-002

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 23 mai 2023
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 30/10/2023 à 09h34 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : WISSEMBOURG - ALTENSTADT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU WISSEMBOURG - SECTEUR HAUT - WISSEMBOURG (ROBINET EVIER SANITAIRE - AUTO PIECE - 38 ROUTE DE LA PEPINIERE)

Code point de surveillance : 0000009673

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06700252706

Référence laboratoire : 23M087455-001

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 20 novembre 2023

Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 20/12/2023 à 07h50 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : WISSEMBOURG - ALTENSTADT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU WISSEMBOURG BAS - ALTENSTADT - WISSEMBOURG (ROBINET SALLE DE PAUSE AU 15 ROUTE DE LAUTERBOURG)

Code point de surveillance : 0000007523

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06700253452

Référence laboratoire : 23M105812-001

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 8 janvier 2024

Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr,
rubrique « l'Observatoire ».

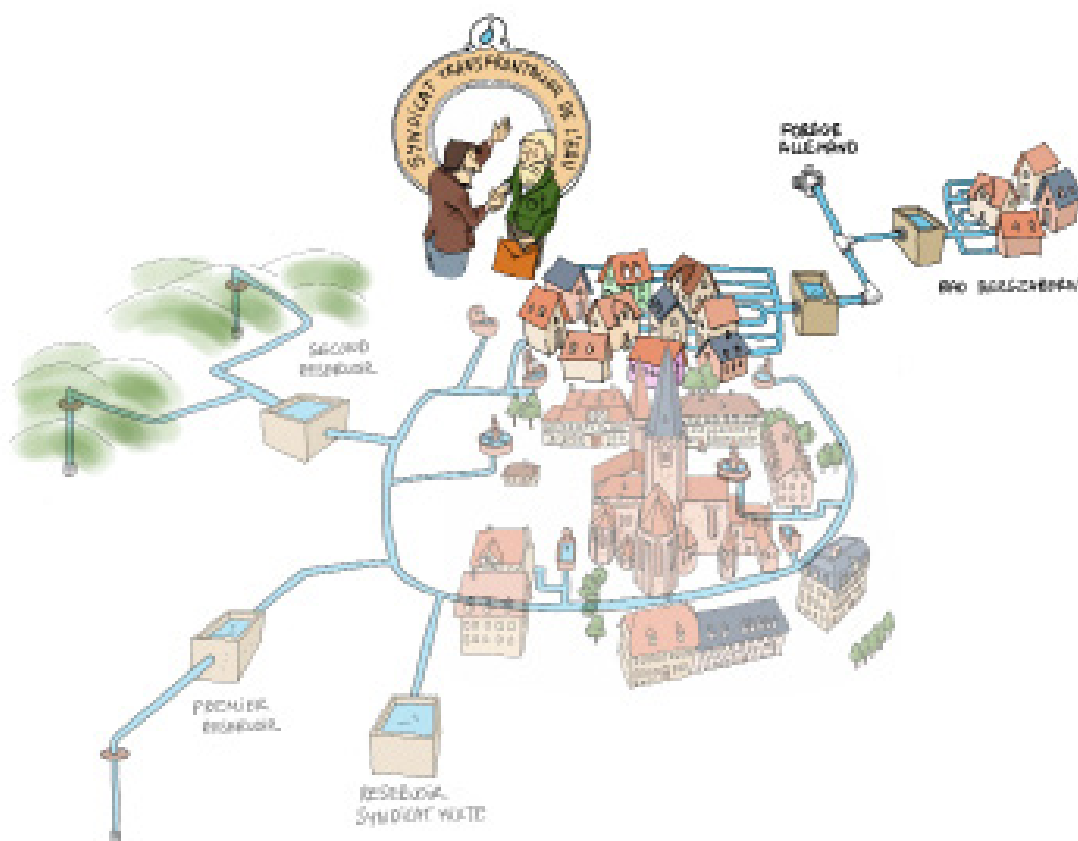


Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	22
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : WISSEMBOURG
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Wissembourg
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : 06/02/2018..... Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7 709** habitants au 31/12/2023 (7 709 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 761** abonnés au 31/12/2023 (2 626 au 31/12/2022).

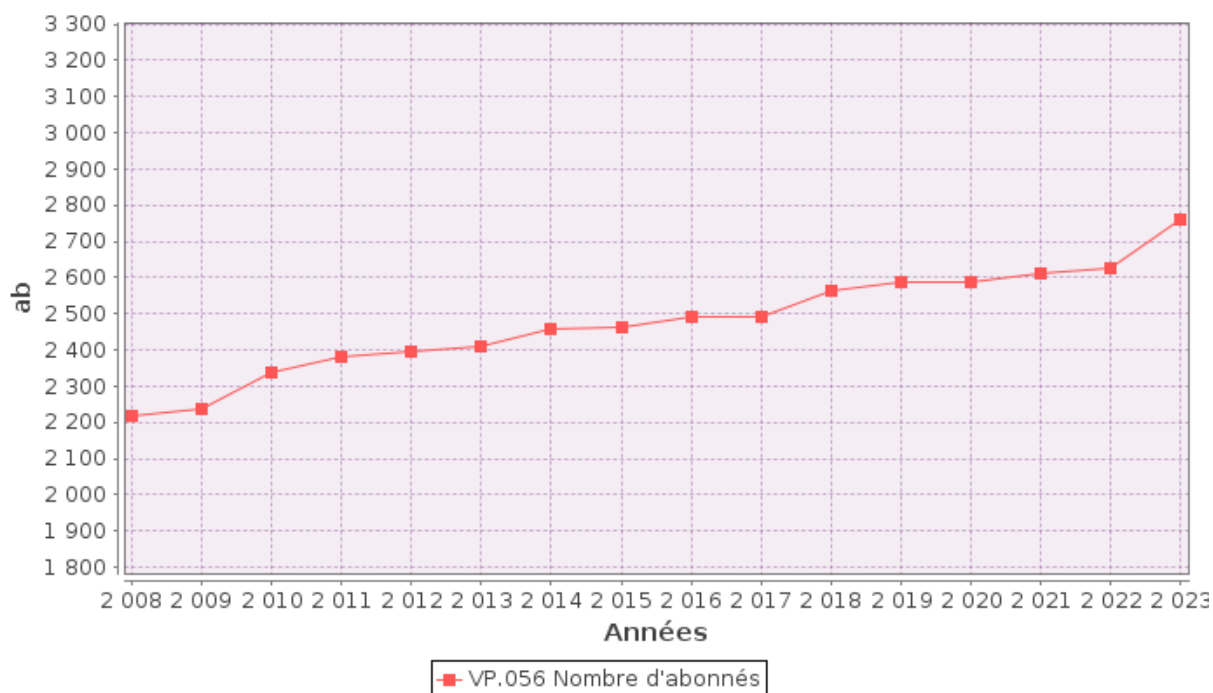
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Wissembourg					
Total	2 626			2 761	5,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41,51 abonnés/km au 31/12/2023 (42,07 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,79 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,94 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 151,56 m³/abonné au 31/12/2023. (163,96 m³/abonné au 31/12/2022).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

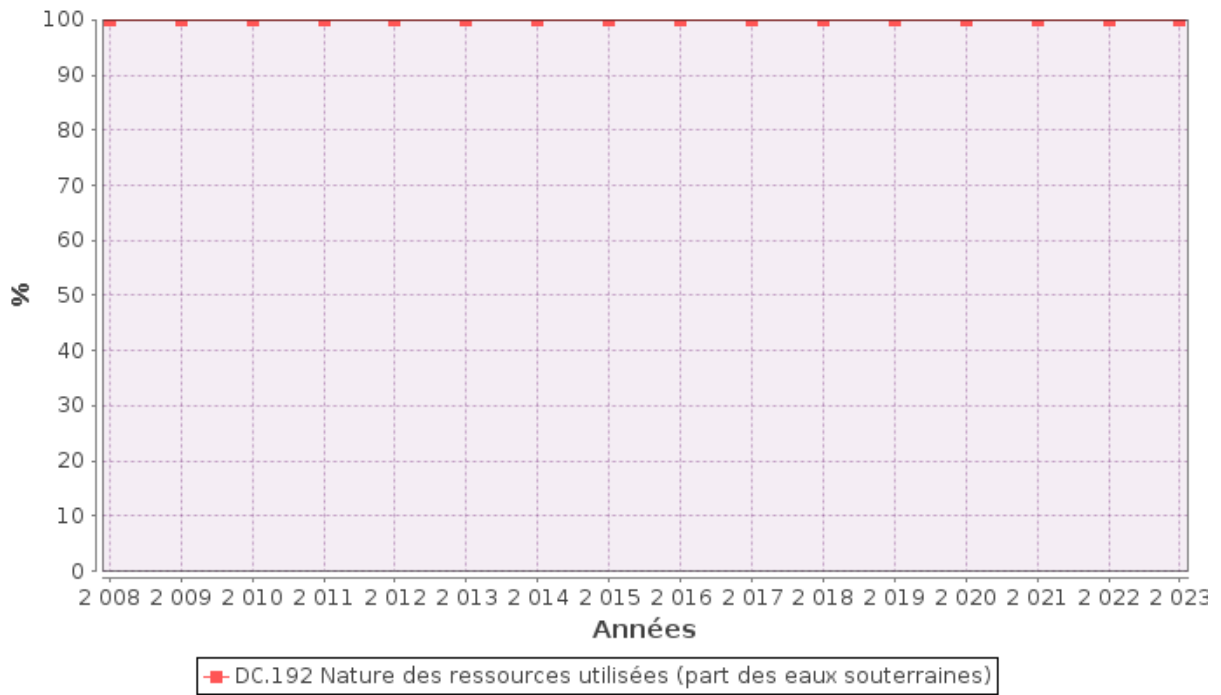


Le service public d'eau potable prélève m³ pour l'exercice 2023 (412 037 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)			20 738	___	___%
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			12 291	___	___%
Source 14 SCHLIEFENTHAL-WEILER			45 057	___	___%
Source 12 REEBRINEL			0	___	___%
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)			14 502	___	___%
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)			0	___	___%
Source 09 BURBACH (Allemagne)			130 099	___	___%
Forage 2 de WEILER			40 647	___	___%
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			8 199	___	___%
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			6 173	___	___%
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			52 035	___	___%
Forage 1 de WEILER			51 123	___	___%
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			15 211	___	___%
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)			15 962	___	___%
Total			412 037	___	___%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

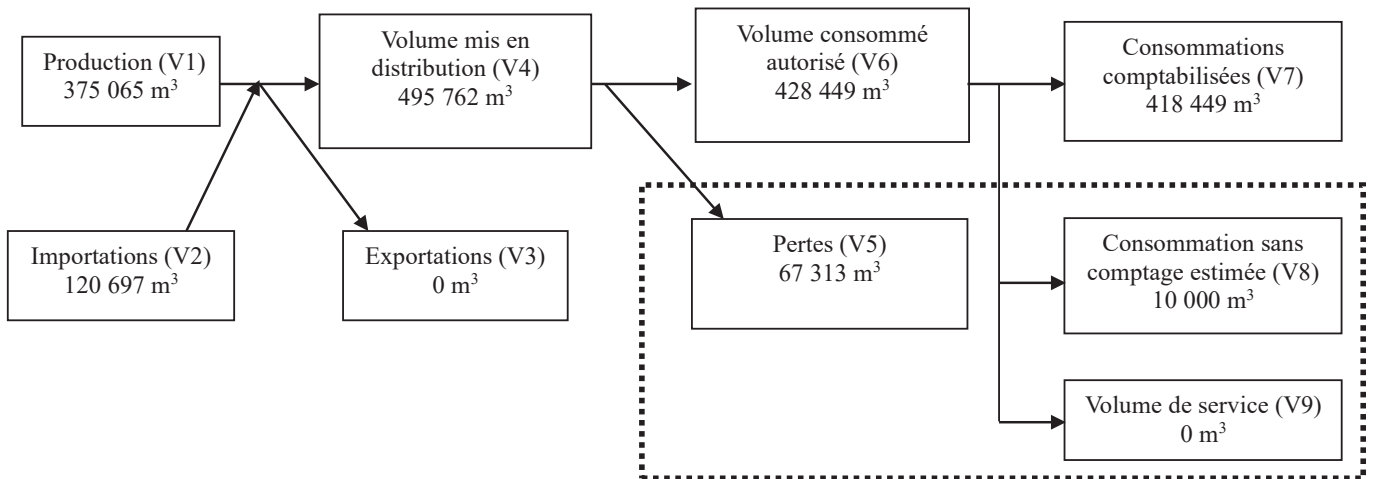


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.6.2. Production

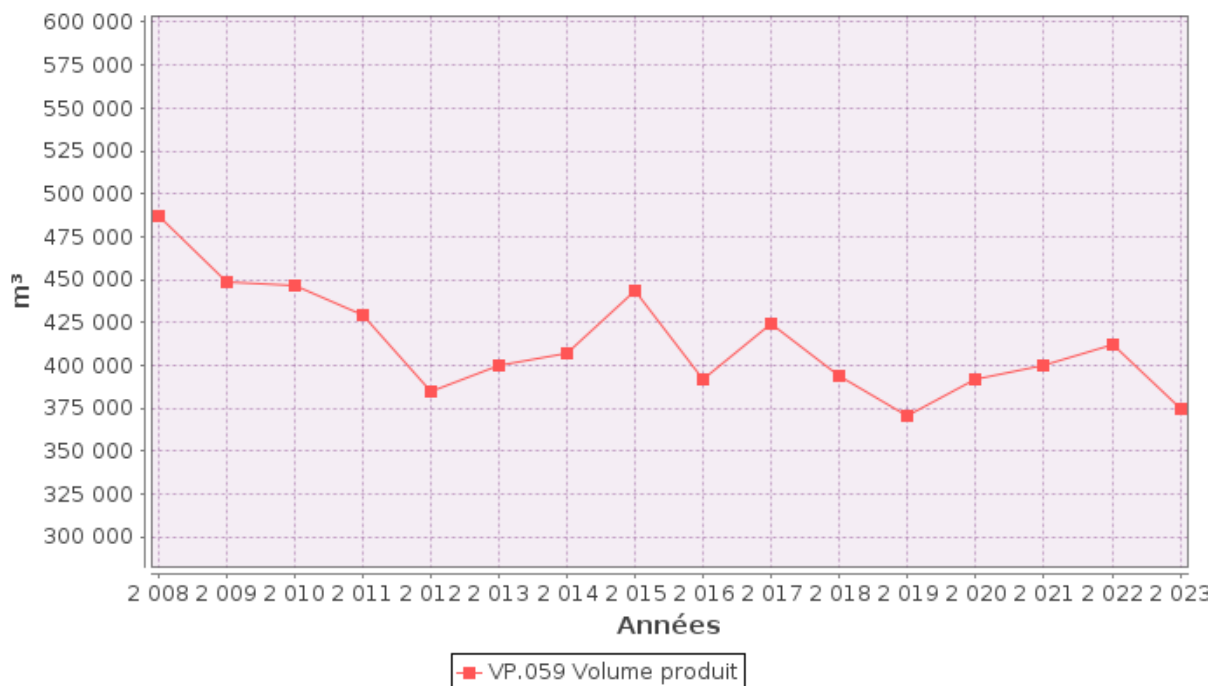


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)	20 738	18 577	-10,4%	80
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	12 291	11 536	-6,1%	80
Source 14 SCHLIEFENTHAL-WEILER	45 057	44 382	-1,5%	80
Source 12 REEBRINEL	0	0	___%	80
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)	14 502	13 343	-8%	80
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)	0	19 364	___%	80
Source 09 BURBACH (Allemagne)	130 099	121 436	-6,7%	80
Forage 2 de WEILER	40 647	39 044	-3,9%	80
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	8 199	8 032	-2%	80
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	6 173	4 244	-31,2%	80
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	52 035	38 062	-26,9%	80
Forage 1 de WEILER	51 123	36 074	-29,4%	80
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	15 211	9 883	-35%	80
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)	15 962	11 088	-30,5%	80
Total du volume produit (V1)	412 037	375 065	-9%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total d'eaux traitées achetées (V2)	128 607	120 697	-6,2%	80

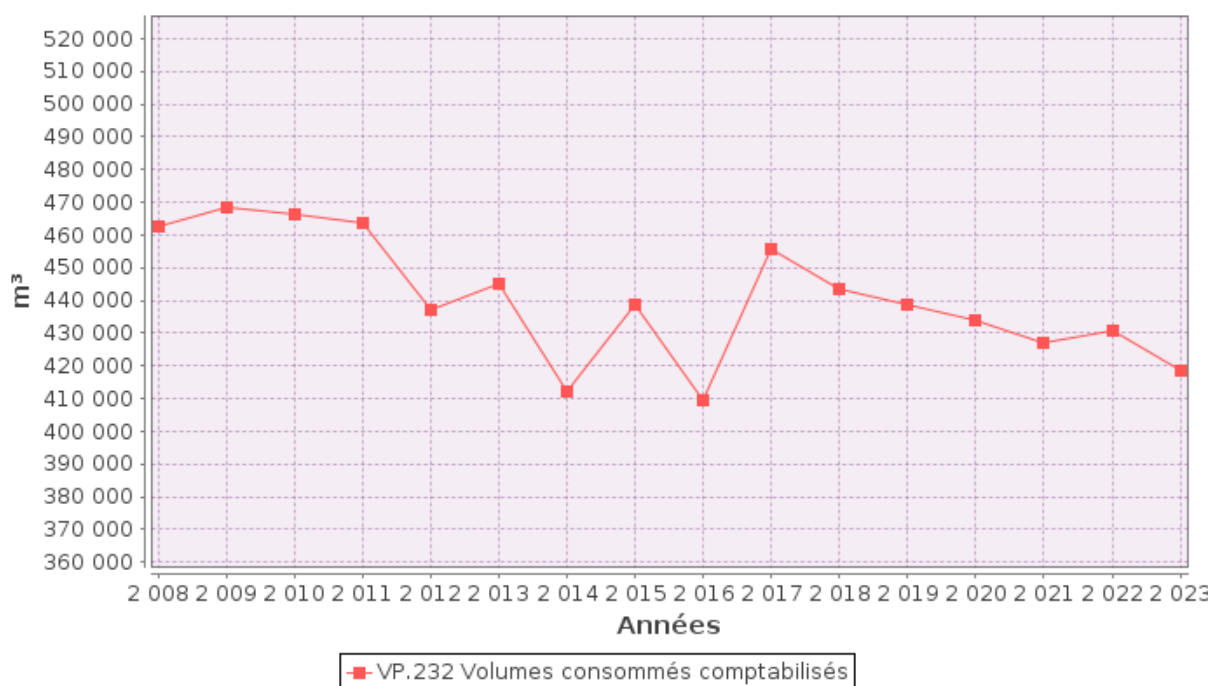
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	430 571	418 449	-2,8%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	430 571	418 449	-2,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	1 300	0	-100%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	—	10 000	—%
Volume de service (V9)	—	0	—%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	430 571	428 449	-0,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 66,52 kilomètres au 31/12/2023 (62,42 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2023
 € au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	43,2 €	60 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,23 €/m ³	1,7 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m ³	0,06 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0,06 €/m ³	0,233 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du / / / effective à compter du / / / fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du / / / effective à compter du / / / fixant les frais d'accès au service
- Délibération du / / / effective à compter du / / / fixant ...
- Délibération du / / / effective à compter du / / / fixant ...

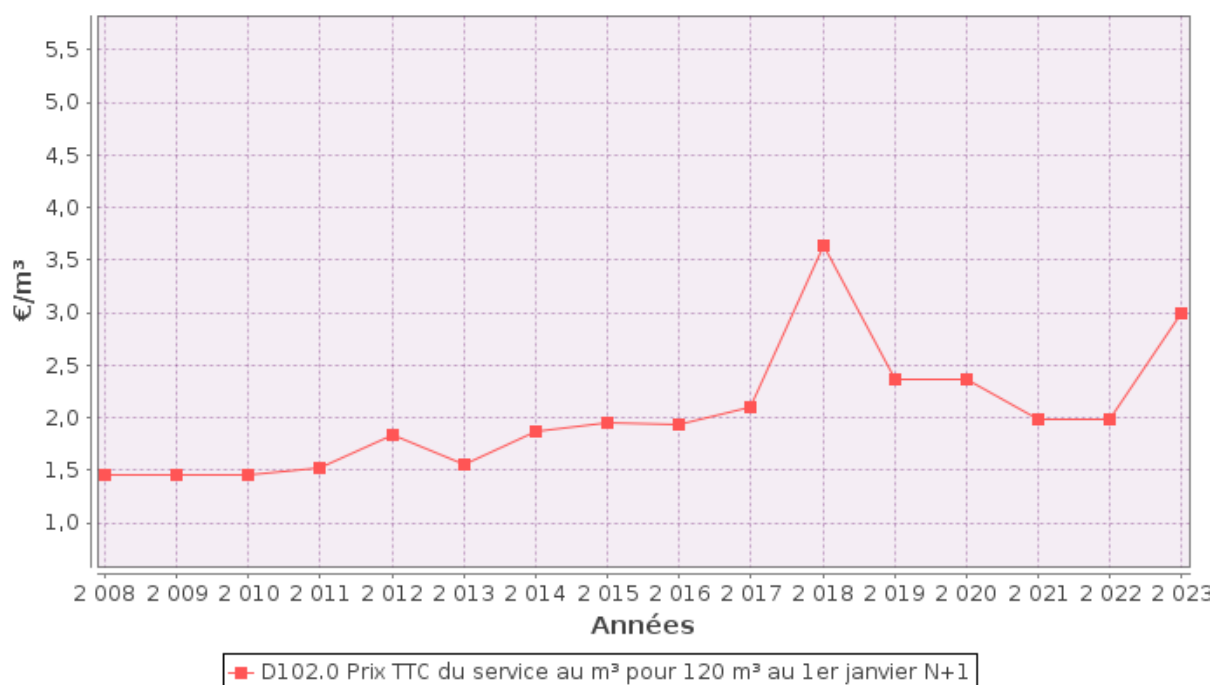
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,20	60,00	38,9%
Part proportionnelle	147,60	204,00	38,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	190,80	264,00	38,4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	7,20	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,96	42,00	50,2%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	7,20	27,96	288,3%
TVA	12,43	18,76	51%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,59	95,92	101,5%
Total	238,39	359,92	51%
Prix TTC au m³	1,99	3,00	50,8%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m ³	Prix au 01/01/2024 en €/m ³
Wissembourg		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2022).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 891 035 € (792 757 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	37	0	23	0
Paramètres physico-chimiques	39	0	29	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

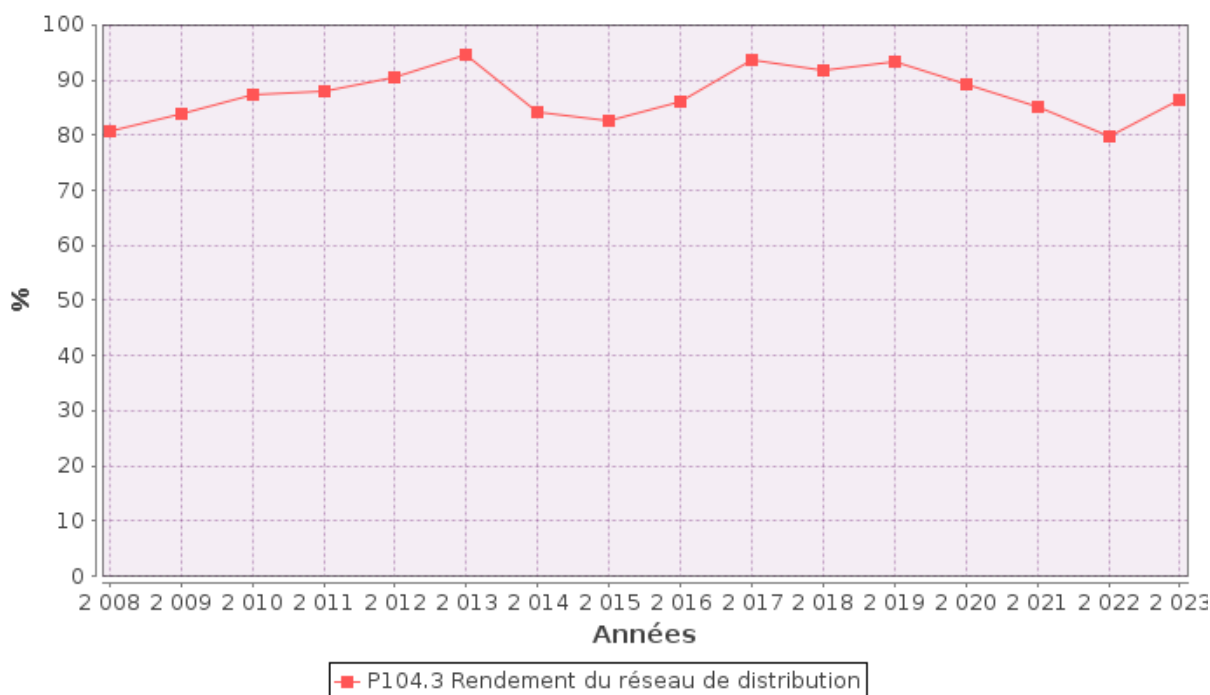
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	79,9 %	86,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	18,96	17,65
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79,8 %	84,4 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,2 m³/j/km (4,8 en 2022).

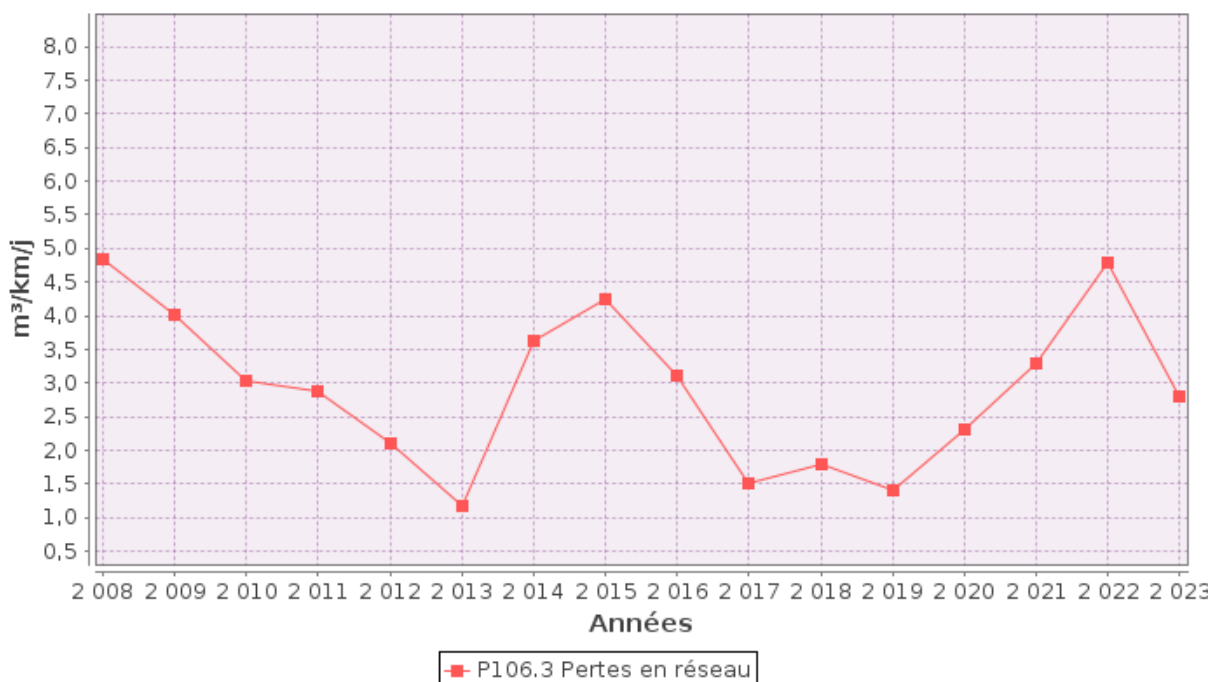
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2,8 m³/j/km (4,8 en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,45%	0,45%	1,19%	1,23%	1,34%

Au cours des 5 dernières années, 4,46 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,34% (1,23 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2022).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **0** pour 1 000 abonnés (0 en 2022).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2022).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

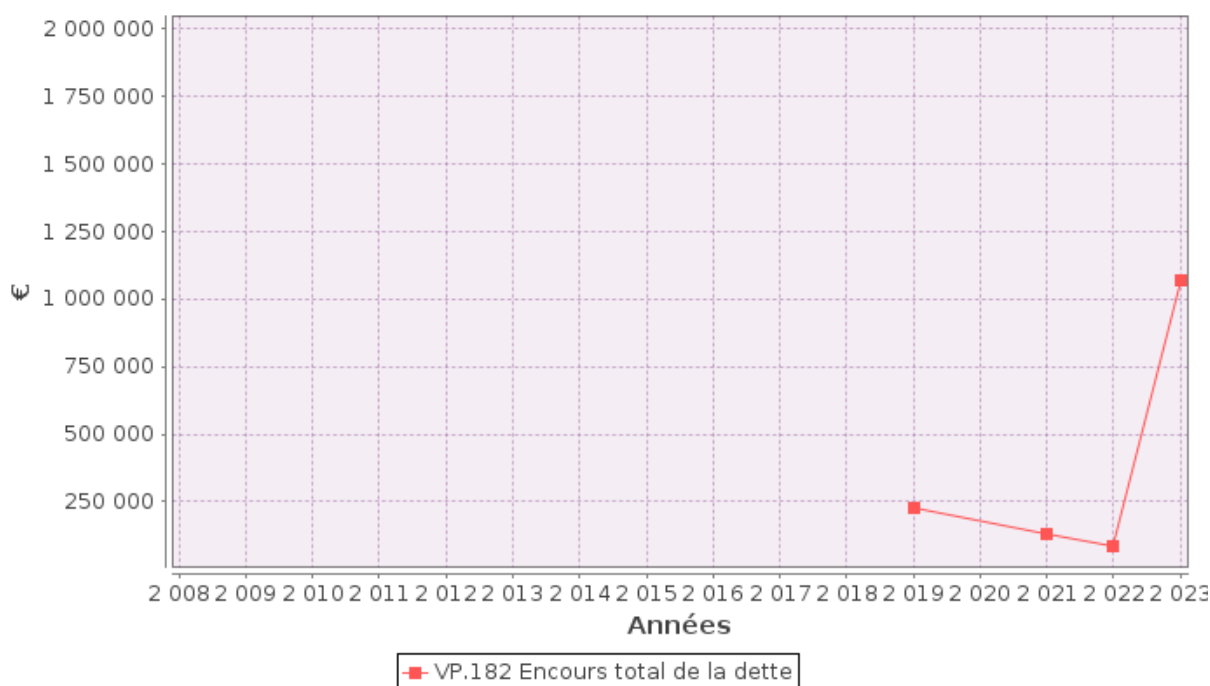


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	86 502,12	1 067 833,79
Epargne brute annuelle en €	292 149,67	280 087
Durée d'extinction de la dette en années	0,3	3,8

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de **3,8** ans (0,3 en 2022).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	13 610,35	18 543,14
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	934 520,64	956 793,99
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	1,46	1,94

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 1,94% (1,46 en 2022).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 0,72 pour 1000 abonnés (19,04 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	175 174	—
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	86 502,12	1 067 833,79
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2022).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .
74 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2023 (0,0005 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

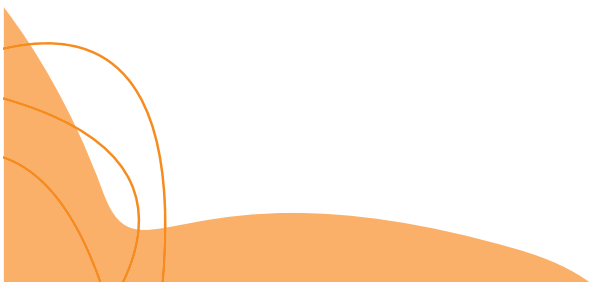
Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 709	7 709
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,99	3
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,9%	86,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,8	3,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,8	2,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,23%	1,34%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0005	0,0002

TERRITOIRE NORD

VILLE DE WISSEMBOURG





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE WISSEMBOURG

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2013

Membre du SDEA depuis : 08/04/1999

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 3

Vos usagers

➤ 2 709 abonnés

➤ 7 702 habitants desservis

Vos volumes

➤ 502 392 m³ assainis➤ 185 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau





LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION LOCALE

Sandra FISCHER-JUNCK

L'Assemblée Générale du SDEA du 12 décembre 2022 s'est prononcée à l'unanimité pour que le SDEA prenne la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », dite GEPU, à compter du 1er janvier 2023.

Il s'agit de la quatrième compétence du SDEA (Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, et maintenant Gestion des Eaux Pluviales) juridiquement distincte de l'assainissement, qui se situe au cœur des enjeux sur :

- le durcissement des exigences en matière de conformité des systèmes d'assainissement, notamment en lien avec la gestion du temps de pluie ;
- les attentes fortes liées aux politiques publiques nationales, notamment sur le déracordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement ;
- l'urbanisme, et les contraintes liées à la politique de « Zéro Artificialisation Nette ».

La gestion des eaux pluviales urbaines est à l'interface de nombreux projets portés par le SDEA et par les intercommunalités membres. Il s'agit plus largement d'une thématique qui est au cœur des réponses à apporter au changement climatique. Le SDEA accompagne ainsi les EPCI dans leurs politiques à l'appui d'une vision globale du cycle de l'eau et apporte des solutions tenant compte des interactions entre les différents domaines : Plan Climat Air Energie territorial, Plan Local de l'Habitat Intercommunal, schéma des zones d'activités, et bien d'autres dossiers encore.

Au-delà de cette prise de compétence, la table ronde de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2023, en présence de Denis Schultz, Vice-Président du SDEA en charge de la Commission Thématique, Stéphane Schaal, Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et première collectivité ayant transféré la compétence GEPU au SDEA, Florence Wiel, Directrice de l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique (ATIP), Nicolas Venandet, référent Assainissement, Eau et nature en ville Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), a permis aux délégués de mettre en perspective les enjeux techniques, financiers et réglementaires de la gestion des eaux pluviales et les réponses apportées par le SDEA.

Aujourd'hui, le SDEA fédère de nombreux acteurs, autour d'une compétence emblématique liée à la gestion des eaux de pluie : préservation de la biodiversité, protection de l'environnement, recharge des nappes, prévention des inondations, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du fonctionnement de nos réseaux par déracordement.

Ces actions contribuent à redonner toute sa place à l'eau dans la Cité et à conforter la qualité de vie dans nos villes et villages.





VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 5 bassins d'orage (dont 2 pour les eaux pluviales)
- 45 déversoirs d'orage
- 6 stations de pompage
- 80,32 km de réseaux communaux
- 1 936 bouches d'égout

Wissembourg

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
13 500	35 000

Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

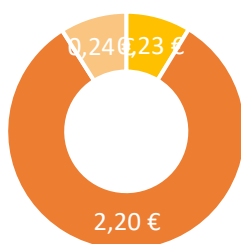
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 60 € HT/an
- Part variable : 1,70 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 2,20 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,68 € TTC par m³ pour 120 m³

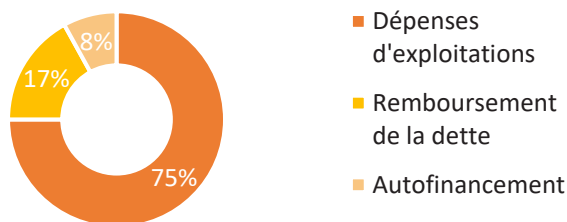
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%



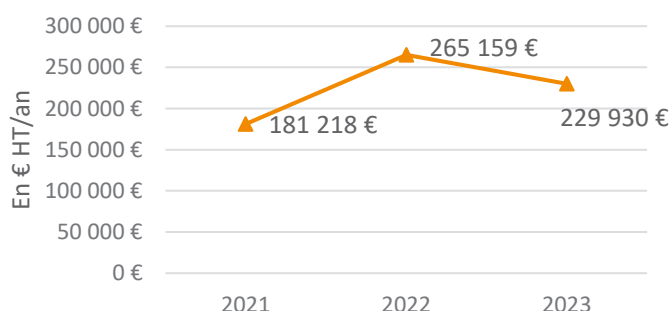
Affectation pour 100 € de recette



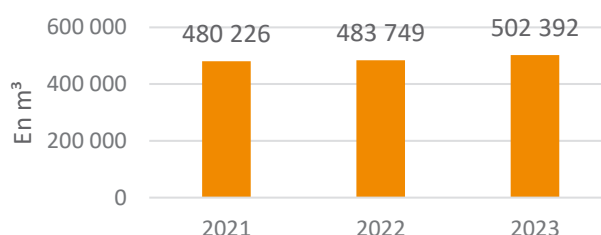
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



L'augmentation des tarifs applicable à partir du 1^{er} octobre 2023 n'a pas encore eu d'impact sur les recettes de fonctionnement. Ainsi, la section d'exploitation affiche un résultat déficitaire de -14 527 € mais permet de dégager 74 588 € d'autofinancement. Cet autofinancement a permis de financer une partie des investissements réalisés en 2023. Un emprunt de 166 000 € a été contracté pour financer le solde des dépenses d'investissement.

La charge de la dette représente un capital restant dû à 474 027 € au 31/12/2023 et une durée d'extinction de 2 années.

Indicateurs financiers	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,7 an	1,4 an	2,1 ans
Capital restant dû	535 834 €	463 820 €	474 027 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,66 %	2,64 %	ND
Montant des actions de solidarité	0,015 €/m³	0 €/m³	0,001 €/m³
Taux de réclamations global	0,24 ‰	0,10 ‰	0,10 ‰

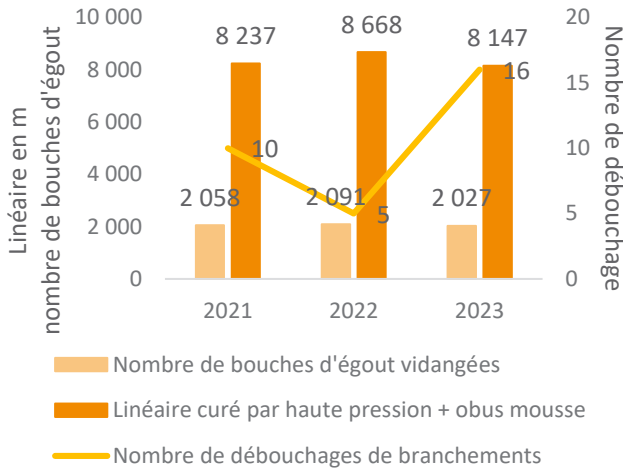
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

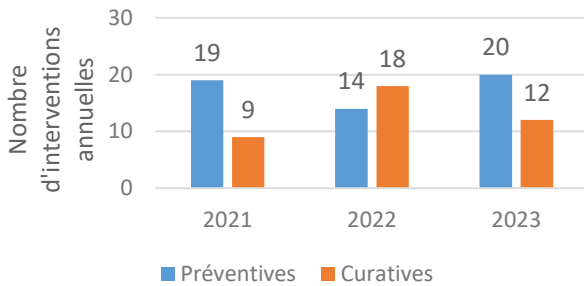
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



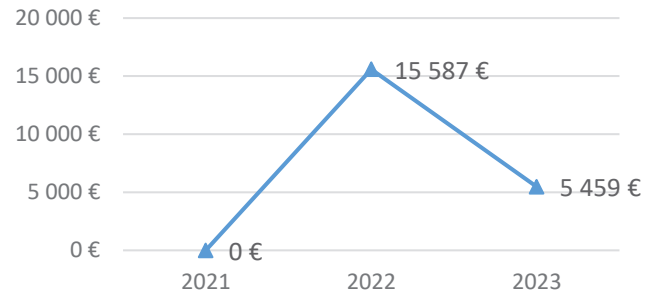
CHIFFRES CLÉS

- **89** tonnes de sables extraits du réseau
- **8,15** km de réseaux curés
- **10,14** % taux de curage
- **12** nettoyages de stations de pompage
- **2 027** bouches d'égout vidangées
- **16** débouchages de branchement
- **5** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2021	2022	2023
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2	2	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Il n'y a pas de commentaire particulier en ce qui concerne le fonctionnement des ouvrages de pompage d'eaux usées.

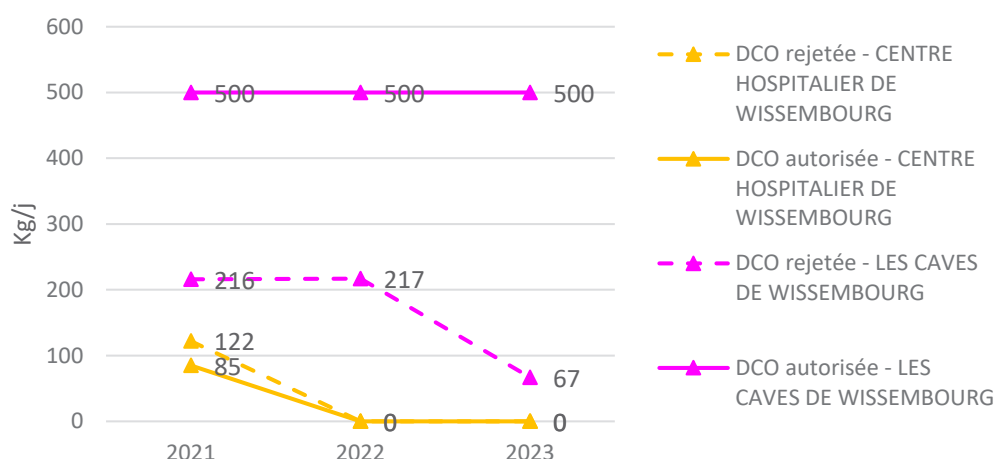


Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2021	2022	2023
Domestiques	12	7	9
Assimilables Domestiques	0	0	1
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	12	7	10

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



5 Industriels dont 1 (*) conventionnés avec le SDEA

Industriels

Industriels :

BRUKER BIOSPIN (fabrication d'instrumentation scientifique et technique)

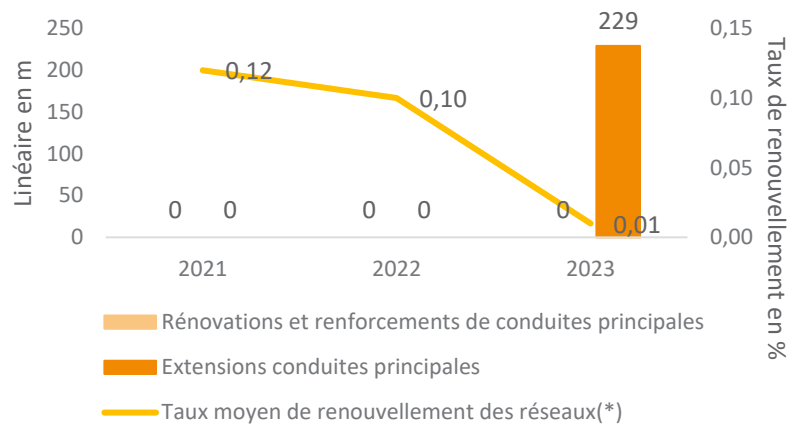
BURSTNER (fabrication de véhicules de loisirs) : arrêté renouvelé le 15/03/2024 pour une durée de 10 ans

SCHILLER MEDICAL (assemblage de défibrillateurs)

CENTRE HOSPITALIER

Industriels conventionnés :

LES CAVES DE WISSEMBOURG (env. 605 EH) sans impact notable sur la station d'épuration. L'activité d'élaboration et d'embouteillage a pris fin le 22/12/2023.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX**Travaux de rénovation/extension de vos réseaux****Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages :****Réseaux :**

- Pose d'une canalisation Ø 250 mm en PVC sur 190 m depuis le rond-point de la rue de la Pépinière jusqu'au club canin situé sur la route de Strasbourg pour permettre son raccordement au réseau d'assainissement.
A cette occasion, le branchement de la déchetterie a été repris et un branchement en attente a été installé en prévision du futur raccordement du dépôt communal.
- Le fossé situé rue de Rosheim a été canalisé par le biais d'une conduite Ø 800 mm en béton sur 39 m. Deux regards de visite ont été installés à cette occasion et l'emplacement du fossé est désormais remblayé.

Ouvrages :

- Mise en sécurité du poste de pompage, rue du Sable



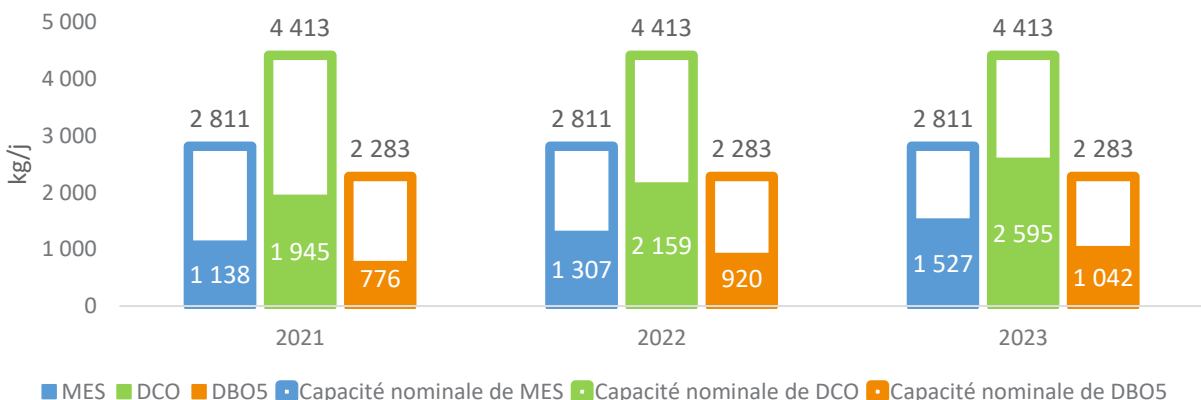
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **62 %** de la valeur nominale, contre **59 %** pour la charge organique.



Station d'épuration	Taux de charge hydraulique	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme
Wissembourg	62 %	59 %	100 %

Station d'épuration	Nombre de bilans 24h	Nombre de bilans conformes *	Conformités des bilans	Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an)
Wissembourg	52	50	95 %	380297
Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence)	Indicateur P254.3		95 %	

* Conformité arrêté préfectoral

** Non concerné, < 2000 EH

Indicateurs	2021*	2022	2023
Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3	96 %	98 %	95 %

* données 2020/2021 recalculées suite au changement de méthodologie de calcul

Bilan de fonctionnement et Travaux

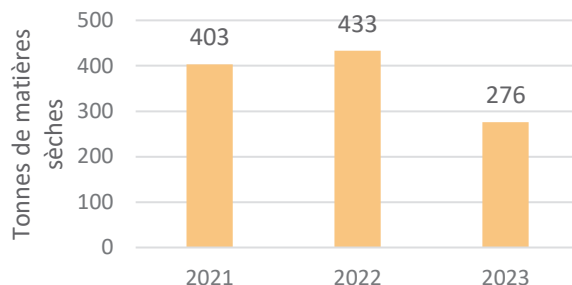
Le traitement de la STEU est conforme aux exigences réglementaires européennes, nationales et locales.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

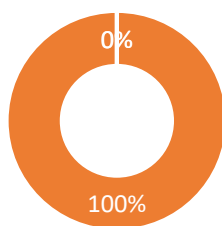
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



À noter

Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires. La filière d'élimination des boues est l'épandage direct.

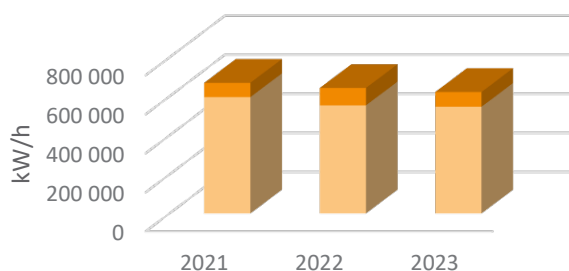
➤ Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'ÉPURATION (STEP)



■ Energie consommée STEP ■ Energie consommée pompage

À noter

La consommation énergétique sur l'ensemble du système d'assainissement est directement liée à la pluviométrie.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Démarrage des travaux de création d'une plateforme en béton armé devant le hangar de stockage des boues fin novembre 2023, comprenant également le remplacement des caniveaux grilles devant le hangar, le revêtement en enrobés du chemin d'accès, la création d'une noue d'infiltration et un mur en équerre monté avec les éléments béton type LEGO déjà sur place.

Travaux réseaux prévus en 2024:

- création d'un réseau d'eaux pluviales rue des Vignes sur 80 m
- renforcement du réseau d'assainissement de la rue de la Paix sur 256 m
- extension du réseau d'assainissement de la rue des Roseaux sur 200 m.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la note technique du 24 mars 2022 relative à la recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et dans les eaux usées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction (RSDE), un nouveau cycle de 6 campagnes de mesures s'est déroulé en 2022/2023 à la station d'épuration de WISSEMBOURG.

Une seule nouvelle substance est présente en quantité significative.

Un diagnostic amont complémentaire est à réaliser pour le 31 décembre 2024. Les campagnes RSDE suivantes se dérouleront ensuite selon un cycle de 6 ans ; la prochaine aura lieu en 2028.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



Visite de la station d'épuration par une délégation du Conseil Municipal le 16 septembre 2023



Démarrage des travaux de création d'une plateforme devant le hangar de stockage des boues

Le SDEA à l'ONU

Le SDEA a eu l'honneur de participer, aux côtés d'autres opérateurs publics français et européens, membres de FEP (France Eau Publique) et d'APE (Aqua Publica Europea), à la conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue du 22 au 24 mars au siège de l'ONU à New York.

Cette conférence qui était la première consacrée exclusivement à ce thème depuis 1977 a permis de partager les nouveaux défis du moment et à venir :

- > Le rôle central de l'eau dans les problématiques de changement climatique et dans l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable de l'ONU ;
- > Le risque d'une crise mondiale de l'eau douce à l'heure du changement climatique ;
- > Les difficultés persistantes d'accès aux services minima d'eau et d'assainissement pour une large part de l'humanité ;
- > La compétition entre les différents usages, notamment domestiques et agricoles ;

LA SECTORISATION ACCÉLÈRE LA LOCALISATION DES FUITES

Grâce notamment à sa politique volontariste de gestion durable du patrimoine, le SDEA n'a vu aucune de ses communes membres souffrir d'approvisionnement en eau comme les années précédentes. Les actions engagées de longue date, à savoir le suivi attentif du bon fonctionnement et l'entretien préventif des ouvrages et réseaux, la recherche de fuite ainsi que les programmes de renouvellement de conduites vont bien sûr être poursuivis et même amplifiés avec de nouveaux outils.

L'instrumentation des réseaux joue désormais un rôle essentiel pour la réduction des pertes d'eau.

Elle constitue un outil précieux pour mieux cibler les secteurs prioritaires de recherches de fuites et pertes, de renouvellement de conduites à l'appui d'outils de contrôle et d'amélioration des rendements.

- > La sectorisation consiste à poser des compteurs et/ou débitmètres afin de découper un périmètre en plusieurs secteurs de distribution facilitant ainsi l'identification des pertes et le ciblage des zones nécessitant l'intervention de l'équipe de recherche de fuites (secteurs ruraux).



- > La pollution croissante de la ressource.

La politique d'économie circulaire du cycle de l'eau du SDEA reconnue comme meilleure pratique européenne par l'EFQM, fait partie en outre des 7 engagements pour l'eau validés par l'ONU à l'issue de la conférence.

ADOPTEZ LES BONS GESTES !

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement !

Elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et son parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 702
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	276 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2023)	2,68 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3 P204.3 P205.3	Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*)	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,001 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,01 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	95 %
*P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,1 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**)	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,10 %

* non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport
Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante :
<https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>

** ce taux est issu des recettes concernant l'année 2022, y compris émises en 2023, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2023.



LES TARIFS DE VOTRE FACTURE D'EAU 2023

Les redevances figurant sur la facture d'eau de l'année 2023 sont les suivantes :

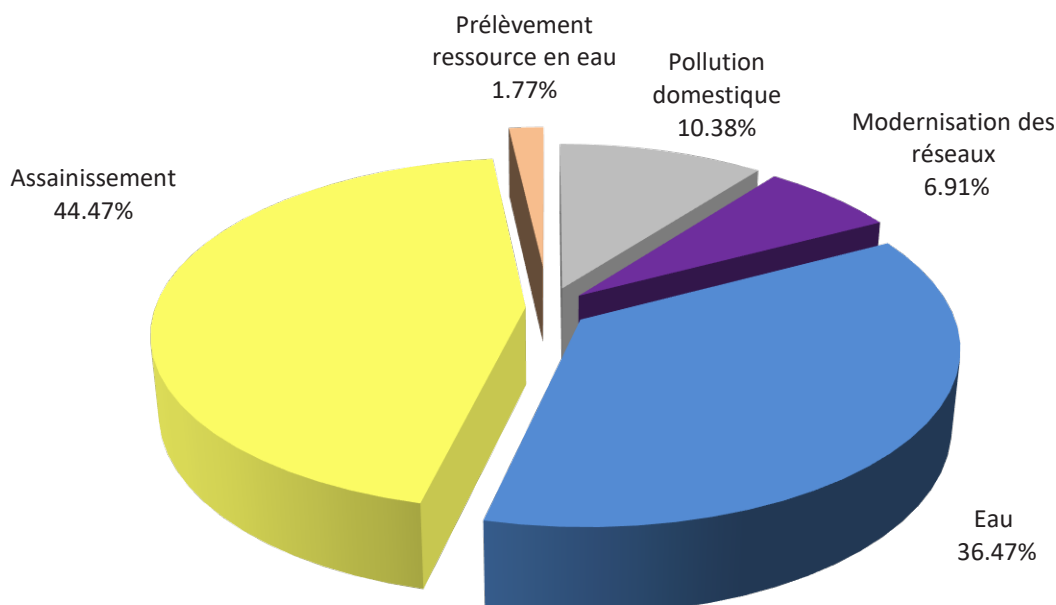
Vente de l'eau	1,23 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2022 Redevance perçue par la ville
Prélèvement ressource en eau	0,06 €/H.T. le m ³	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2022. Elle sert à financer les redevances à payer à l'Agence Rhin-Meuse et à la Rheinlandpfalz
Assainissement	1,50 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2022 Redevance perçue par le SDEA
Location annuelle du compteur	Variable selon la taille*	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2022
Redevance pollution domestique	0,35 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2022 Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,233 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2022 Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement
TOTAL	3,373 €/H.T. le m³	Soit 3,64 €/TTC le m³

* 5 m ³ :	43,20 € HT
6 à 10 m ³ :	45,60 € HT
11 à 20 m ³ :	57,60 € HT
21 à 40 m ³ :	69,60 € HT
Au-delà de 40 m ³ :	79,20 € HT

Il y a deux taux de TVA concernés pour la facturation 2023 :

- 5,5 % pour les redevances eau, prélèvement ressource en eau, location compteur et redevance pollution domestique
- 10 % pour les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte

Répartition du prix du m³ d'eau HT



Quelques chiffres clés

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les travaux suivants ont été réalisés en 2023 :

Travaux extension et conformité des réseaux	: 126 775,47 €
Travaux transfrontaliers-réseau vers l'Allemagne	: 1 255 624,57 €
Travaux sécurisation eau potable de Weiler	: 424 121,51 €
Travaux réseau Rue du Pigeonnier à Weiler	: 68 916,77 €
Travaux réseau secteur Décapole	: 44 688,26 €
TOTAL	: 1 920 126,58 €

L'achat de compteurs d'eau (télé-relevé) pour 798,75 €, l'achat d'une pompe à eau, d'un système de débouchage et d'une tablette pour un montant total de 1 906,64 € complètent les investissements réalisés en 2023.

ENDETTEMENT

L'encours de la dette au 31/12/2023 se monte à 1 067 833,79 €.

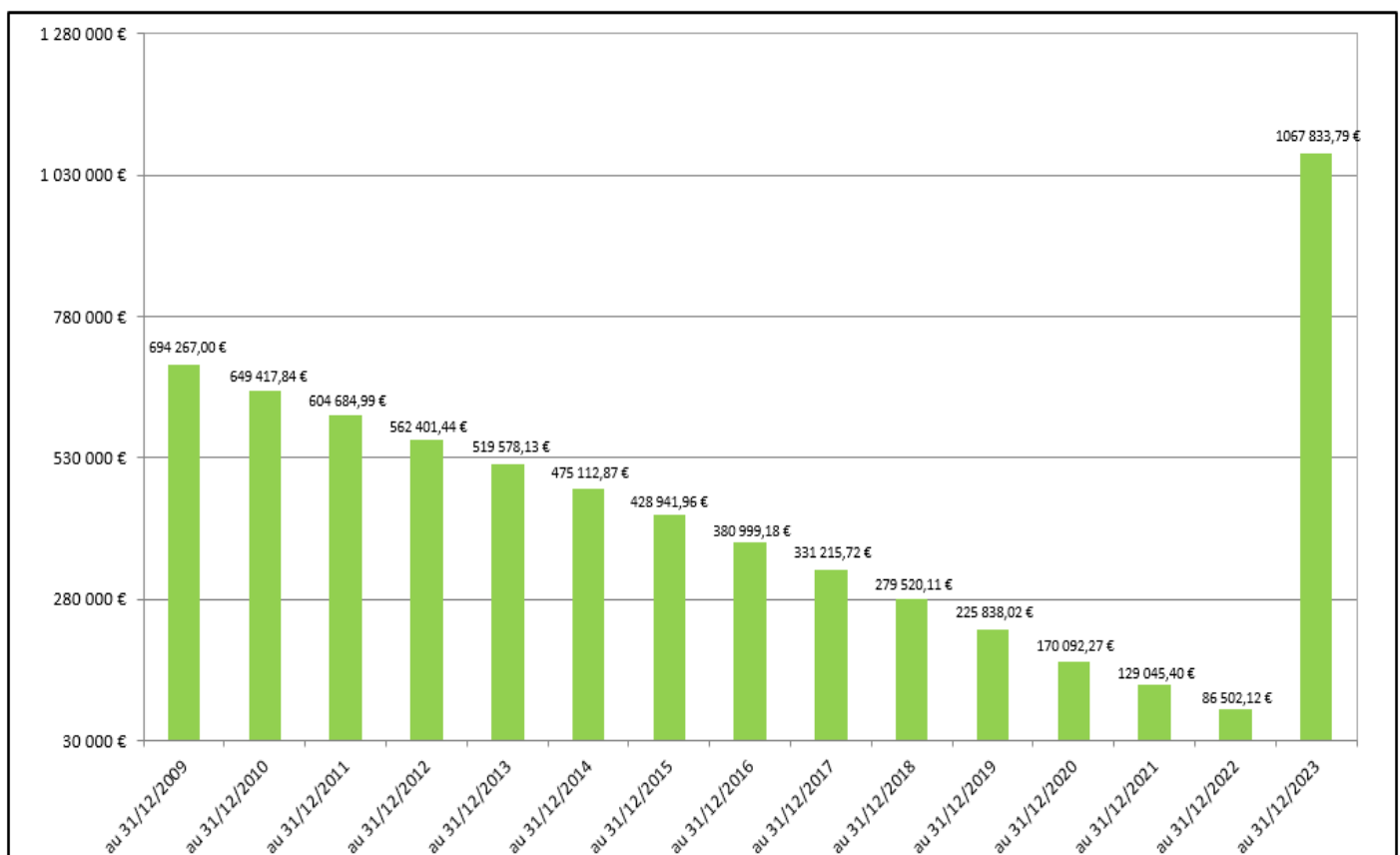
Le capital remboursé au cours de l'exercice se monte à 18 668,33 €.

Un nouvel emprunt de 1 000 000 € a été contracté au cours de l'exercice 2023.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2023 (soit 280 086,93 €) à l'encours de la dette au 31/12/2023, il faudrait 3,8 années pour rembourser la totalité de la dette.

Ce ratio primordial de désendettement reste très bon.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET EAU DE 2009 à 2023



LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

La vente de l'eau a globalement rapporté 952 842,02 €. On peut constater une hausse de 1,37% par rapport aux recettes de 2022.

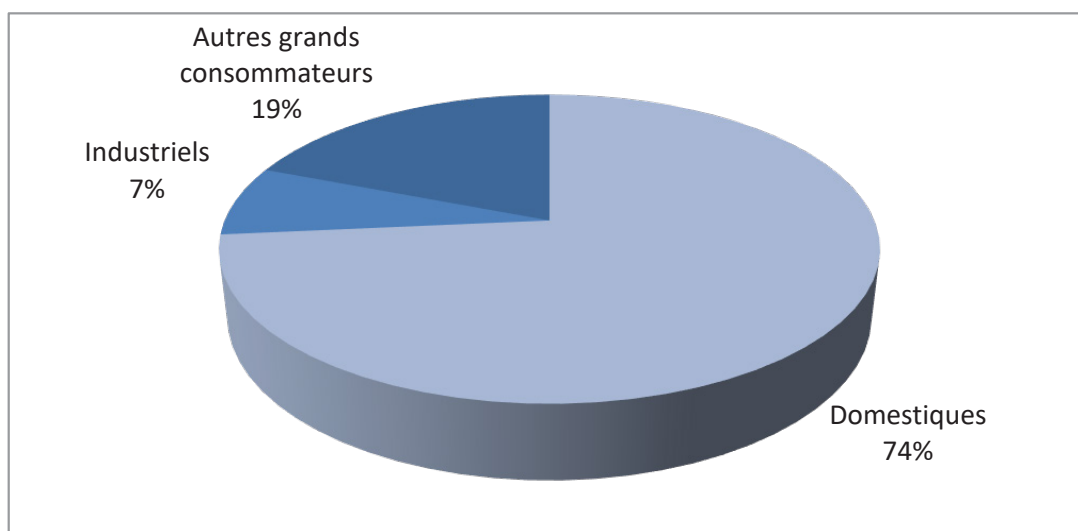
Vente de l'eau	518 269,28 €	Baisse de 2 % par rapport à 2022 essentiellement due à une baisse du volume vendu (-13 432 m ³).
Redevance pollution	138 547,65 €	Baisse de 1,20 % par rapport à 2022 essentiellement due à une baisse du volume vendu.
Redevance modernisation des réseaux	89 742,69 €	Baisse de 1,84 % par rapport à 2022 essentiellement due à une baisse du volume vendu.
Redevance prélèvement eau	23 999,82 €	Baisse de 1,10 % par rapport à 2022 essentiellement due à une baisse du volume vendu.
TOTAL	770 559,44 €	

A cela s'ajoute les recettes des locations de compteurs pour un montant de 120 475,86 €, les recettes liées à la refacturation des travaux de branchement pour 60 541,32 € ainsi que diverses recettes pour un montant de 1 265,40 €.

LA CONSOMMATION D'EAU

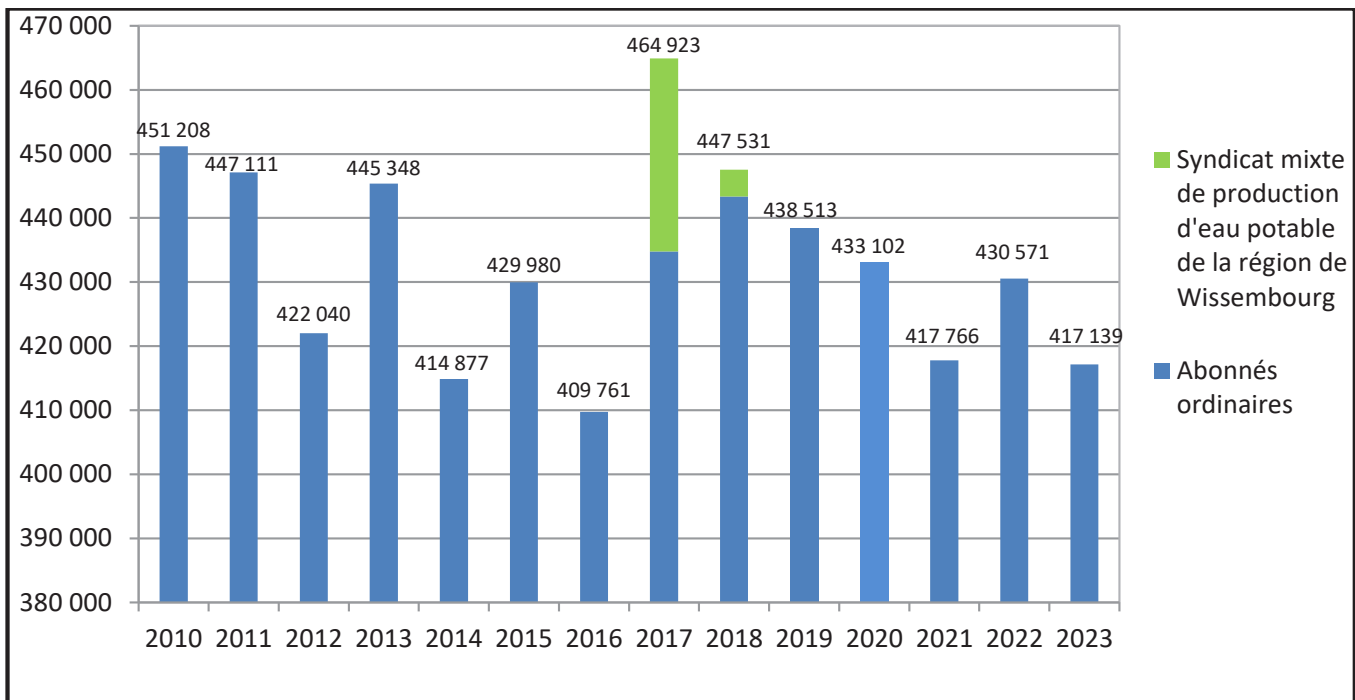
Consommation d'eau	2023	Comparaison par rapport à 2022
Consommation domestique	306 733 m ³	- 6,20 % (- 20 265 m ³)
Consommation industrielle	30 678 m ³	+ 4,23 % (+ 1 244 m ³)
Consommation des grands consommateurs (lycée, gendarmerie, hôpital, etc.)	79 728 m ³	+ 7,54 % (+ 5 589 m ³)
TOTAL	417 139 m³	- 3,12 % (- 13 432 m³)

REPARTITION DE CONSOMMATION PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS

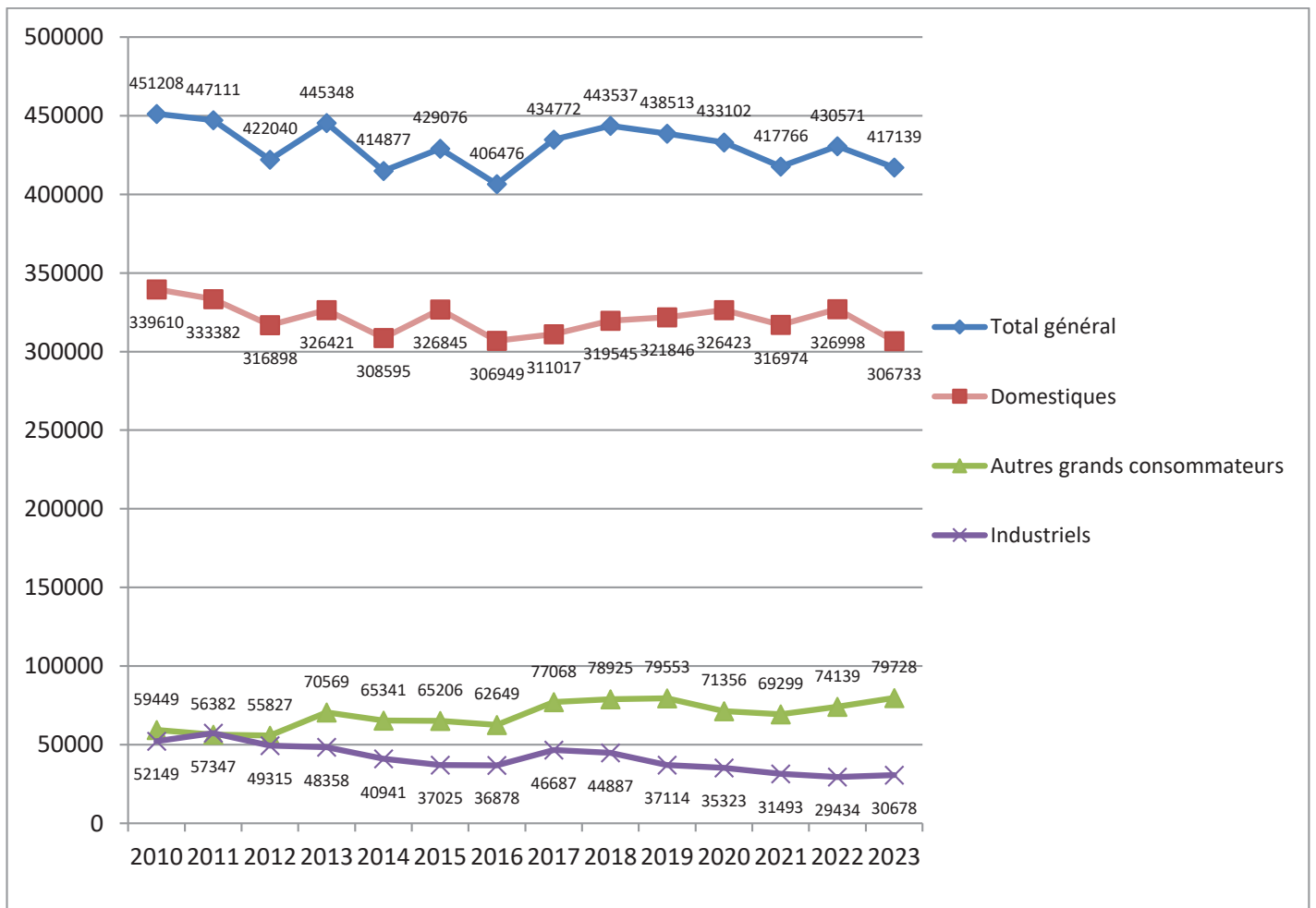


Total consommation eau facturée : 417 139 m³

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN M3 FACTURÉE DE 2010 À 2023



VARIATION DE LA CONSOMMATION FACTURÉE EN M3 DE 2010 A 2023 PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS



LES CHARGES COURANTES D'EXPLOITATION

Le montant des achats d'eau s'élève à 63 549,31 €.

Les différents travaux d'entretien et de réparation des réseaux se sont élevés à 141 123,17 €.

Les dépenses concernant les nouveaux branchements se sont élevées à 53 975,88 €.

EQUILIBRE FINANCIER

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2023 au niveau de l'exploitation se monte à **280 086,93€** (hors excédent reporté).

Cet autofinancement est en légère diminution de **12 062,74 €** par rapport à 2022 (- 4,13%). **Cette baisse de l'autofinancement brut s'explique par le fait que les recettes réelles d'exploitation (+ 12 506,76 €) ont moins augmenté que les dépenses réelles d'exploitation (+ 24 569,50 €) entre 2022 et 2023.**

Il faut notamment signaler une baisse des volumes d'eau vendus de **13 432 m³** soit une diminution de près de **3,12%** entre 2022 et 2023. Le volume total d'eau vendu en 2023 se monte pour information à **417 139 m³**.

L'autofinancement net réel dégagé sur l'exercice 2023 au niveau de l'exploitation se monte à **261 418,60 €** (hors excédent reporté). Cet autofinancement est en légère hausse de **11 812,21 €** entre 2022 et 2023.

Cet autofinancement net cumulé à l'excédent de fonctionnement reporté (118 327,07 €) n'est pas suffisant pour financer l'intégralité des dépenses d'investissement 2023.

Des subventions d'investissement à hauteur de **667 494,75 €** ainsi que l'emprunt de **1 000 000 €** complètent le financement nécessaire à l'équilibre financier 2023 du budget de l'eau.